



Arrêté d'autorisation de cession de place de stationnement d'un véhicule équipé en taxi n°1-

**Vu le code des transports,
Vu le code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code de la route,
Vu la loi n°2014-1104 du 1er Octobre 2014, relative aux taxis et aux voitures de transports avec chauffeur,
Vu l'arrêté Municipal du 18/04/2005 enregistré en préfecture le 20/04/2005 donnant autorisation à Monsieur LOTTO Gilles sur l'emplacement n°1,
Vu la lettre de Monsieur LOTTO Gilles en date du 27/01/2021 faisant part de son intention de cesser son activité de conducteur de taxi et présentant l'EURL TAXI DE LA ROQUE représentée par Monsieur TREDEMY Pierre pour sa succession,**

Considérant :

CONSIDERANT - Que Monsieur Gilles LOTTO titulaire de l'emplacement n°1 depuis le 20 Avril 2005 remplit les conditions pour présenter un successeur à titre onéreux,
CONSIDERANT - Que l'EURL TAXI DE LA ROQUE représentée par Monsieur TREDEMY Pierre remplit les conditions pour exercer la profession de chauffeur de taxi.

Arrêté :

ARTICLE N°1- L'autorisation de stationnement est accordée à la société TAXI DE LA ROQUE représentée par Monsieur TREDEMY Pierre domicilié 2 traverse Saint Antoine-06910 Roquesteron en vue de l'exploitation d'un véhicule équipé en taxi à compté du 10 Février 2022.

La société représentée par Monsieur TREDEMY Pierre aura comme numéro d'ordre le numéro UN.

ARTICLE N°2- A compter du 10/02/2022, l'autorisation au profit de Monsieur GILLES LOTTO est abrogée.

ARTICLE N°3- Cette autorisation de taxi numéro UN est située Place Marcelin Guichard.

ARTICLE N°4- L'EURL TAXI DE LA ROQUE représentée par Monsieur TREDEMY Pierre acquittera à la Trésorerie Principale annuellement et d'avance le droit de stationnement fixé par délibération du conseil Municipal.

ARTICLE N°5- Le Maire, Le Commandant de Gendarmerie de Roquesteron sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE N°7- Ampliation du Présent arrêté sera immédiatement adressé à Madame la Sous-Préfète de Grasse.

Fait à la Roque-en-Provence

Le 07/02/2022

Le maire
Alexis ARGENTI

AR Prefecture

006-210601076-20220207-A_2022_02_07-AR
Reçu le 08/02/2022
Publié le 08/02/2022

AR Prefecture

006-210601076-20220207-A_2022_02_07-AR
Reçu le 08/02/2022
Publié le 08/02/2022